

2Y FONCIER CONSEIL

Société par Actions Simplifiée au capital de 70.000 €uros

Siège social : 13, avenue Morane Saulnier

Immeuble Nungesser

78140 – VELIZY-VILLACOUBLAY

821 866 555 RCS Versailles

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi trente et un mars, à 14 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président en date du 14 mars 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Yohann FOIS préside la séance en qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent 8.000 des 10.000 actions composant le capital.

[.../...]

A titre Extraordinaire :

- Modification de l'objet social de la société
- Modification de l'article 2 « OBJET » des statuts
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses

[.../...]

A titre Extraordinaire :

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, à compter de ce jour, avec les activités suivantes :

- Toute activité d'intermédiaire en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers
- Toute activité de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat et la location
- Toute activité de gestion immobilière
- Toute activité de gestion locative
- Toute activité de courtage en crédits
- Toute activité d'intermédiaire en activités de banque et en services de paiement (« IOBSP »)
- Toute activité de courtage en activités de banque et en services de paiement
- Toute activité d'intermédiaire en assurance
- Toute activité de courtage en assurance
- Toute activité de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion
- Toute activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce
- Toute prise de participation dans toute société ou entité, quel que soit son objet
- Toutes opérations industrielles et commerciales, notamment se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes activités civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement aux affaires sociales, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance.

La société ne peut procéder à une offre au public de titres financiers sous réserve des exceptions visées à l'article L. 227-2 du code de commerce ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 8 000 voix << Pour ».

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en conséquence de la résolution précédente, décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts, pour tenir compte du nouvel objet social :

« Article 2 – Objet

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement :

- *Toute activité d'intermédiaire en matière d'achat, de vente, de location de biens immobiliers pour le compte de tiers*
- *Toute activité de conseil et d'évaluation en rapport avec l'achat et la location*
- *Toute activité de gestion immobilière*
- *Toute activité de gestion locative*

- *Toute activité de courtage en crédits*
- *Toute activité d'intermédiaire en activités de banque et en services de paiement (« IOBSP »)*
- *Toute activité de courtage en activités de banque et en services de paiement*
- *Toute activité d'intermédiaire en assurance*
- *Toute activité de courtage en assurance*
- *Toute activité de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion*
- *Toute activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce*
- *Toute prise de participation dans toute société ou entité, quel que soit son objet*
- *Toutes opérations industrielles et commerciales, notamment se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus*
- *La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes activités civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement aux affaires sociales, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement*

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, de prise en location-gérance.

La société ne peut procéder à une offre au public de titres financiers sous réserve des exceptions visées à l'article L. 227-2 du code de commerce ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 8 000 voix << Pour >>.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à 8 000 voix << Pour >>.

**Pour extrait certifié conforme
Le 31 mars 2025.**

**M. Yoann FOIS
Président - associé**

